



# Fiche d'inscription 2026

Article 1 : Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue. SAS L&A organise la formation ci-dessous mentionnée dans le cadre d'une action d'adaptation et de développement des compétences. Les modalités de déroulement (objectifs, moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) sont définies dans le Programme de formation mise en ligne sur le site [www.formation-reflexologie.eu](http://www.formation-reflexologie.eu)

## Entreprise (l'apprenant)

Raison social de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Activité principal : \_\_\_\_\_

Siret: \_\_\_\_\_ Code APE: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Parcours : (école(s)/formation(s)) : \_\_\_\_\_

## Action de développement des compétences

Intitulé de l'action de formation : **Techniques à médiation réflexe par le Dr Malafosse**

Date(s) de la formation : **Du 1 au 3 octobre 2026 - 10 au 12 décembre 2026 et du 4 au 6 février 2027**

Durée de la formation : **3 \* 3 jours**

Lieu de la formation : **Centre de Formation des Griffouls - 11390 CAUDEBRONDE**

Tarif : **600 € / Module soit 1800€ pour le 3\*3 jours**

### Article 2 : Dispositions Financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera des frais pédagogiques

### Article 3 : Modalités de règlement

L'entreprise doit nous faire parvenir avec la présente fiche d'inscription signée le règlement complet de la formation:

- Soit par chèques bancaires à l'ordre de L&A, avec un règlement de **450 € d'arrhes** et un règlement du solde de la formation. Ce solde pourra être payé en 2 fois dans un délai de 2 mois suivant la fin de la formation. (indiquez au dos des chèques la date d'encaissement).
- Soit par virement bancaire, avec l'intégralité du règlement de la formation. Il devra être envoyé en une seule fois dans un délais de 14 jours après réception de la fiche d'inscription.

Référence à indiquer : votre nom – Titre et date de la formation

Règlement à faire à l'ordre de : **SAS L&A**      **Iban: FR76 3000 4027 7600 0100 4560 157**

### Article 4 : Dédit ou abandon

Les arrhes à l'inscription sont remboursables dans un délai de 14 jours suivant la réception de la fiche d'inscription.

Le solde de la formation est remboursable dans un délai d'un mois avant le début de l' action de formation. Passez ce délai le solde de la formation sera remboursé uniquement pour les motifs de force majeure dûment reconnue sur justificatif.

Le solde de la formation est dû en cas de cessation anticipée de la formation du fait de SAS L&A pour non respect du règlement intérieur ou l'abandon de la formation par l'apprenant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue sur justificatif.

Si l'apprenant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la présente fiche d'inscription est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues.

#### Article 5: **Annulation**

SAS L&A se réserve le droit d'annuler ou de reporter maximum un mois avant le début de la formation, sans frais, une formation qui ne réunira pas le nombre suffisant d'inscrits nécessaire au bon déroulement de la formation. Nous remboursons dans ce cas les sommes perçues pour la formation annulée (les frais engagés ne sont pas remboursés)

#### Article 6 : **Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Carcassonne sera seul compétent pour régler le litige.

## Règlement intérieur

- L'apprenant s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les consignes d'organisation (horaires, prise de parole, installations matérielles, etc.) données par le ou les enseignants durant toute l'action de formation.
- La prise de photos, de vue filmée ou d'enregistrement audio lors de l'action de formation est possible uniquement avec l'accord de l'enseignant(e) et de L&A, des personnes concernées et à des fins strictement privés.
- Pour les cours pratiques prévoir une tenue souple et adaptée.
- L'apprenant accepte d'être pris en pratique « d'entraînement » par son binôme.
- L&A se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre et le contenu du cours dans l'intérêt même des apprenants, afin de réaliser au mieux le programme initial.
- Durant tout le long de la formation et jusqu'à son solde, il est interdit à l'apprenant de pratiquer d'autres techniques ou thérapies non apprises dans la dite formation.
- En cas de problème avec une personne ou un groupe de personnes, il conviendra de s'adresser d'abord au formateur/trice et/ou à l'organisateur/trice.
- L&A se réserve le droit d'exclure toute personne au comportement inapproprié pendant la durée de formation ou la période d'inscription.
- Publicité et/ou vente : l'apprenant ne peut proposer ou inciter à la vente sur les lieux du stage, tout matériel, produits ou services.
- L'apprenant s'engage à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité spécifiques des lieux qui accueillent l'action de formation.
- La signature du présent contrat vaut acceptation par l'apprenant du règlement intérieur.

**Je déclare avoir signé, pris connaissance, et accepté la dite convention de formation, le règlement intérieur, le programme de formation, les conditions générales de vente et informations avant l'inscription disponibles sur le site de L&A ([www.formation-reflexologie.eu](http://www.formation-reflexologie.eu)) ainsi que du livret d'accueil**

- Fait en double exemplaire, à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Pour l'entreprise (Cachet et signature)

SAS L&A